



## Règlement 2023

### Conditions Générales

La Compétition des Nymphes d'Or est organisée par le Festival de Télévision de Monte-Carlo sous la Présidence d'Honneur de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco. La 62ème édition du Festival se déroulera du 16 au 20 juin 2023 au Grimaldi Forum, à Monaco.

La compétition est ouverte aux formats suivants : films TV, mini-séries, séries TV, films documentaires, grands reportages d'actualités et docu-séries.

L'inscription à la Compétition des Nymphes d'Or est **gratuite**.

Sont autorisés à participer à la compétition les diffuseurs, les distributeurs et les producteurs.

La société participante assume l'entière responsabilité d'obtenir l'accord des coproducteurs et/ou ayants-droits et de mentionner à ces derniers l'inscription d'un programme.

Le programme doit avoir été spécialement réalisé **pour la télévision ou les services de SVOD**, et ne pas être sorti au cinéma avant sa première diffusion.

**Sont éligibles tous programmes diffusés pour la première fois à partir du 1er janvier 2023.**

Le comité d'organisation du Festival de Télévision de Monte-Carlo est responsable du bon fonctionnement et de l'organisation de la compétition et est le seul habilité à refuser la participation d'un programme si il ne devait pas respecter le présent Règlement.

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo a la responsabilité de l'organisation administrative de cette compétition.



## 1 - Inscriptions des Œuvres

### Date limite d'inscription

Toutes les inscriptions et réceptions de matériel devront être faites entre **le mardi 10 janvier 2023 et le jeudi 23 mars 2023**.

**Le respect de la date de clôture est impératif et aucune dérogation ne sera accordée.**

### Formulaire d'inscription en ligne

Le formulaire d'inscription en ligne est accessible après création d'un compte personnel via le lien suivant : [www.tvfestival.com](http://www.tvfestival.com). Ce compte permet d'inscrire plusieurs programmes pour chaque catégorie.

La société participante a la responsabilité de la véracité des informations saisies lors de l'inscription en ligne. Le Festival de Télévision de Monte-Carlo ne sera aucunement tenu pour responsable des erreurs de saisie et/ou d'omission sur ses supports de communication.

### Modalités d'inscription

Pour participer à la Compétition des Nymphes d'Or, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le programme ne doit pas avoir été soumis à la compétition en 2022.
- Les participants peuvent soumettre un nombre illimité de programmes.
- Les programmes doivent être présentés dans la langue de tournage, avec sous-titrage en anglais **y compris les programmes produits en anglais. Les programmes non sous-titrés seront automatiquement refusés.** (les sous-titres pour sourds et malentendants sont acceptés)
- Lors de l'inscription un court synopsis en anglais du programme vous sera demandé.

Le programme doit être téléchargé sur une plateforme vidéo et doit respecter les caractéristiques techniques suivantes :

- Vidéo: 800 x 450
- Fréquence d'image : 25p
- Codec vidéo : H264 (mpeg4) débit max 1mbit/s
- Codec audio : 2 ch -48000Hz – Codec AAC – débit max 128Kbits/s
- 
- Version continue : aucune coupure publicitaire, écran noir, incrustation sur image, Time Code, etc.

**Attention :** En cas de nomination un fichier électronique avec des caractéristiques HD vous sera demandé (Cf. Article 4- Nomination)

**Seront automatiquement refusés les programmes qui ne respectent pas les modalités d'inscription.**



## 2 - Catégories & Prix

La Compétition des Nymphes d'Or se divise en trois catégories : Fiction, Documentaires & Actualités et Prix Spécial du Prince Rainier III.

### FICTION

- Films de télévision, mini-séries et séries tv (diffusés également sur les plateformes digitales de SVOD) sont regroupés sous une seule catégorie Fiction.
- Pour les mini-séries et séries TV sont acceptées les œuvres se déroulant sur plusieurs épisodes dans lesquels les personnages principaux, le thème et l'histoire sont présentés sous le même titre, et qui comportent une continuité dans la supervision de production.
- Doit être soumis uniquement le premier (1<sup>er</sup>) épisode de la première (1<sup>ère</sup>) saison pour les formats mini-séries et séries TV.
- Ne sont pas acceptés les programmes relevant des sketches, parodies, jeux télévisés, les soap opéras et téléromans.
- Première Date de Diffusion : à partir du 1er janvier 2023.
- Durée : entre 20 minutes 120 minutes maximum.

6 Nymphes d'Or sont attribuées pour :

Le Meilleur Film  
La Meilleure Série  
La Meilleure Création  
La Meilleure Actrice  
Le Meilleur Acteur  
Le Prix Spécial du Jury

*Les programmes soumis concourent également pour les Prix Spéciaux et le Prix du Public BetaSeries*

### DOCUMENTAIRES & ACTUALITES

- Des programmes factuels couvrant des événements d'actualité ou de société ayant une importance au niveau mondial, national ou régional.
- Sont acceptés les grands reportages d'actualités, les docu-séries et films documentaires.
- Ces programmes sont destinés à documenter et étudier un sujet majeur d'actualités et de société. Au travers d'analyses, enquêtes et une trame scénarisée, ce programme donne de nouvelles perspectives et apporte une compréhension claire à une importante question d'actualités.
- Ils peuvent présenter et relater subjectivement divers thèmes : culture, religion, politique, science, biopics, questions économiques et sociales.
- **Ne sont pas acceptés les reportages retransmis dans le cadre d'un journal télévisé et les éditions spéciales couvrant un événement en direct.**
- Première Date de Diffusion : à partir du 1er janvier 2023.
- Durée : entre 20 minutes 120 minutes maximum.

3 Nymphes d'Or sont attribuées pour :

Le Meilleur Grand Reportage d'Actualités  
Le Meilleur Documentaire  
Le Prix Spécial du Jury

*Les programmes soumis concourent également pour les Prix Spéciaux*

***Pour les programmes se concentrant uniquement sur des thématiques environnementales, les inscriptions seront redirigées vers la catégorie Prix Spécial du Prince Rainier III.***



## PRIX SPECIAL DU PRINCE RAINIER III

Ce prix est décerné au documentaire traitant le mieux des thématiques environnementales.

- Première Date de Diffusion : A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Durée : entre 20 minutes 120 minutes maximum.

Ce prix est remis en partenariat avec *la Fondation Prince Albert II de Monaco*. Une dotation de 10 000 € est attribuée au lauréat.

## **3 - Sélection Officielle & Lauréats**

### Le Comité de Présélection

La Sélection Officielle, pour les catégories Fiction et Documentaires & Actualités, est effectuée par les membres du Comité de Présélection au printemps 2023. Ce Comité de Présélection est composé de professionnels de l'industrie qui ont le devoir de nommer entre cinq (5) et dix (10) programmes par catégorie.

La Sélection Officielle, pour le Prix Spécial du Prince Rainier III, est effectuée par la Fondation Prince Albert II de Monaco au printemps 2023. La Fondation a le devoir de nommer deux (2) à trois (3) programmes.

Le Comité de Présélection est soumis à un devoir de réserve et s'engage à respecter la confidentialité des délibérations en dehors du lieu de vote. **Leur décision n'a pas à être motivée, elle est définitive et irrévocable.**

Un représentant du Festival de Télévision de Monte-Carlo pourra prendre part aux réunions de délibérations du Comité de Présélection mais n'aura pas de droit de vote.

### Les Jurys

Durant le Festival de Télévision de Monte-Carlo, nos 2 Jurys Officiels (Fiction et Documentaires & Actualités), composés de professionnels de l'industrie, déterminent les lauréats.

Le lauréat du Prix Spécial du Prince Rainier III est sélectionné par le Président d'Honneur du Festival, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco.

Les lauréats sont annoncés lors de la Cérémonie des Nymphes d'Or, le mardi 20 juin 2023.

Les membres et les Présidents de chaque Jury sont désignés par le Vice-Président Délégué du Festival. Les Présidents des Jurys auront la responsabilité de mener les débats tout au long du visionnage et de la réunion de délibération.

Les Jurés sont soumis à un devoir de réserve et s'engagent à respecter la confidentialité des délibérations en dehors du lieu de vote. **Leur décision n'a pas à être motivée, elle est définitive et irrévocable.**

Un représentant du Festival de Télévision de Monte-Carlo pourra prendre part aux réunions de délibérations des Jurys, mais n'aura pas de droit de vote.

### Prix du Public BetaSeries

Dans le cadre de la Compétition des Nymphes d'Or, un panel européen de fans de séries, sélectionnés sur la communauté BetaSeries, remettra un prix à leur favori au sein de la sélection Officielle de Fiction. Ce Prix du Public BetaSeries sera remis lors de la Cérémonie des Nymphes d'Or.

Les 11 membres de ce panel BetaSeries visionneront les programmes via la plateforme sécurisée du Festival. Ils seront soumis à un devoir de confidentialité et signeront un accord de non-divulgateion.



## 4 - Avis de Nomination

Les nominations seront annoncées courant mai 2023 par e-mail.

Un nouveau fichier électronique HD du programme soumis, ainsi que deux (2) trailers seront demandés pour la présentation des nommés pendant le Festival.

Les caractéristiques techniques des fichiers HD sont les suivantes :

- Si possible utiliser les rush originels des films et sortir un fichier AAF ou MXF.
- Résolution HD : 1920\*1080

Ou

- Fichier: H264 ou .MOV
- Résolution HD : 1920\*1080
- En utilisant les la qualité de rendu maximale ci-dessous :
- Match Source
- Adoptive hight bitrate ou hight quality 2160p 4k et cocher « Qualité de rendu maximale » et « rendu à la résolution maximale »
- Paramètre de Codage : Hight10

Ou

- Apple ProRes 4444 rendu maximal.

Seront mentionnés sur les supports de communication du Festival de Télévision de Monte-Carlo les informations suivantes :

- Le titre du programme
- La ou les société(s) de production
- Le ou les pays de production

**Le programme devra être sous-titré en Français lors de sa présentation à la presse et au public dans le cadre du Festival de Télévision de Monte-Carlo.**

## 5 – Présence des Nommés

La Nymphette d'Or est reconnue comme l'une des plus prestigieuses récompenses de la production télévisuelle internationale. Ce trophée représente également un moyen unique de commercialisation et de promotion pour les programmes nommés.

La présence des représentants de la Sélection Officielle sera requise pendant le Festival pour participer aux Projections Publiques, Activités Presse et à la Cérémonie des Nymphettes d'Or. Le Festival prendra contact en temps utile avec les participants nommés pour organiser leur venue.

Les Nommés sont également invités à tous les événements organisés durant le Festival. Leur programme leur sera communiqué en temps utile.

### Projections de la Sélection Officielle

Pour les catégories Fiction et Prix Spécial du Prince Rainier III, chaque programme en Sélection Officielle sera présenté à la presse et au public dans le cadre du Festival de Télévision de Monte-Carlo, au travers de projections, conférences & activités presse. La projection du programme, dans son intégralité, sera réalisée en présence du cast.

Les activités presse représentent un excellent vecteur de promotion pour les Nommés. Les activités presse seront organisées en fonction des dates de présence des membres de la production et du cast. Un planning presse leur sera envoyé avant le début du Festival de Télévision de Monte-Carlo.



## 6 - Droits d'Utilisation des Œuvres

### Présentation du Programme

Pour les catégories Fiction et Prix Spécial du Prince Rainier III, chaque programme en Sélection Officielle sera présenté à la presse et au public dans le cadre du Festival de Télévision de Monte-Carlo.

### Cérémonie des Nymphes d'Or

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo, se réserve le droit d'utiliser tout ou partie des trailers des programmes nommés en Sélection Officielle, pour diffusion lors de la Cérémonie des Nymphes d'Or. Cela comprend également l'utilisation d'extraits pour créer un nouveau montage pour la présentation de la Sélection Officielle durant la Cérémonie des Nymphes d'Or afin qu'il s'intègre dans la mise en scène.

La Cérémonie des Nymphes d'Or étant retransmise, les sociétés participantes s'engagent à concéder gracieusement les droits de diffusion des trailers/teasers dans les conditions suivantes :

Le Festival de Télévision et ses médias officiels accrédités sont autorisés à diffuser tout ou partie des programmes en Sélection Officielle, pendant une année. Cette autorisation légale est valable du mardi 20 juin 2023 date de proclamation du Palmarès, jusqu'au vendredi 30 juin 2024. Les sociétés participantes garantissent aux organisateurs que les programmes de la Sélection Officielle pourront être librement diffusés par le Festival de Télévision, pendant cette période.

Chaque société participante reconnaît avoir la portée des droits ainsi conférés gracieusement au Festival de Télévision et être ainsi le seul propriétaire ou du moins avoir tous les droits d'exploitation, sur les programmes qu'elle a soumis pour la compétition des Nymphes d'Or. Dès lors la société participante est seule responsable de tout dommage qui pourrait survenir de la diffusion par le Festival de Télévision des images des programmes soumis ainsi gracieusement concédés.

### Supports de Communication

Les programmes nommés seront accessibles lors du Festival, et pendant un (1) mois après ce dernier, via la vidéothèque en ligne du Festival. L'accès à cette vidéothèque est réservé aux personnes accréditées au Festival de Télévision de Monte-Carlo.

Tous les programmes nommés et/ou leur titre, logo, marque déposée, extrait (maximum cinq (5) minutes) et tout autre droit et article de promotion lié au programme peuvent être utilisés pour toute diffusion sur tout support de promotion, de communication et de presse, ou lors d'événements produits pour ou par le Festival de Télévision de Monte-Carlo, dans le cadre de la Compétition et de la Cérémonie des Nymphes d'Or, y compris lors de leurs futures éditions.

### Promotion

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo met à la disposition des nommés et des lauréats le logo officiel de la Compétition des Nymphes d'Or.

Une photo officielle sera envoyée après la Cérémonie des Nymphes d'Or, à tous les lauréats. Les vidéos de la Cérémonie des Nymphes d'Or seront disponibles après celle-ci en téléchargement sur la plateforme vidéo : [Plateforme de Services en Ligne](#)



## 7 – Confidentialité

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo s'engage à ne présenter aucune œuvre – sauf autorisation spéciale des ayants-droits – à quelque personne ou organisme que ce soit, avant la première projection dans le cadre de la manifestation, à l'exception du panel BetaSeries, des membres du Comité de Présélection, des jurés et du Vice-Président Délégué du Festival de Télévision de Monte-Carlo.

## 8 – Informations Nominatives

Certaines informations relatives aux participants font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives destinées à remplir les besoins des inscriptions en ligne à la Compétition des Nymphes d'Or sur le site [www.tvfestival.com](http://www.tvfestival.com).

Les participants à la Compétition des Nymphes d'Or disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant auprès du Festival de Télévision de Monte-Carlo, en application de la Loi n°1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, relative à la protection des informations nominatives.

## 9 - Diplômes & Nymphes d'Or

Les lauréats recevront un diplôme ainsi qu'une Nympe d'Or, lors de la Cérémonie des Nymphes d'Or le mardi 20 juin 2023.

Les lauréats ont la possibilité d'acheter des diplômes et des Nymphes d'Or supplémentaires. Se rapprocher de l'équipe en charge de la Compétition pour toutes informations complémentaires. ([competition@tvfestival.com](mailto:competition@tvfestival.com))

## 10 – Conditions d'Acceptation & de Modification du Règlement

***La participation au Festival de Télévision de Monte-Carlo implique l'acceptation sans réserve du présent règlement via le formulaire d'inscription en ligne. Dans le cas contraire l'inscription se verra refusée.***

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo se réserve le droit, si nécessaire, d'amender le présent règlement, sans que cela n'altère l'esprit de la compétition des Nymphes d'Or.

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo est seul habilité à traiter avec les intéressés en cas de litige.

En cas de contestation sur l'interprétation à donner aux dispositions du règlement, le texte français fait foi et les tribunaux de Monaco sont seuls compétents.